

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SOLUTION DE RETRAIT DE GOMME

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit GUM REMOVER SOLUTION

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détachant de chewing-gum. Réservé aux professionnels. **Utilisations déconseillées** Pas conçu pour la consommation orale.

1.3. Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur MERLIN CHEMICALS
Unité 5, parc industriel de Passfield Mill, Liphook, Hampshire, GU30 7RR
+44 (0)1428 751122
+44 (0)1428 751133
technical@merlinchemicals.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence Informations d'urgence en dehors des heures de bureau : -
Pour les accidents et les déversements impliquant ce produit qui constituent une menace pour l'environnement ou la santé humaine, ou qui nécessitent des conseils de premiers secours immédiats, appelez le : - +44 (0) 7050 265597.
Remarque : - ce numéro n'acceptera pas les demandes de commande ou les appels traitant de pannes d'équipement. Service de conseil 24h / 24 de la UK Environment Agency : 0800 807060. Irish Environmental Protection Agency 1890 335599 (Il s'agit d'un numéro à afficher)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification (EC 1272/2008)

Risques physiques Non classés

Risques pour la santé Irritation oculaire

2 - H319 Risques pour l'environnement Non classés

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mot de signalement Avertissement

Mentions de danger EUH208 Contient la 1,3-Bis (hydroxyméthyl) -5,5-diméthylimidazoline-2,4-dione. Peut provoquer une réaction allergique.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P280 Porter un vêtement de protection, des gants et une protection des yeux et du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : obtenir un avis médical/consulter un médecin. P404 Stocker dans un récipient fermé.

SOLUTION DE RETRAIT DE GOMME

Étiquetage des détergents <5 % de tensioactifs non ioniques, contient de la 1,3-bis (hydroxyméthyl) -5,5-diméthylimidazoline-2,4-dione

Conseils de prudence supplémentaires

2.3. Autres dangers

P501 Éliminer le contenu ou le récipient conformément à la législation nationale en vigueur. Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges

ALKYL GLUCOSIDE			1 - <3 %
numéro CAS : 68515-73-1	CE numéro 500-220-1	numéro d'enregistrement REACH : 2119488530-36-XXXX	01-
Classification Lésions oculaires. 1 - H318		Classification (67/548/CEE or 1999/45/CE) Xi ; R41	

1,3-Bis (hydroxyméthyl) -5,5-diméthylimidazoline-2,4-dione			<1 %
Numéro CAS : 6440-58-0 REACH :	Numéro CE : 229-222-8	Numéro d'enregistrement REACH : 2119976015-37-XXXX	01-
Classement Toxicité aiguë. 4 - H302 Irritation cutanée. 2 - H315 Irritation oculaire. 2 - H319 Sens. cutanée 1 - H317 STOT SE 3, H335		Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE) Xn ; R22. Xi ; R36/37/38. R43	

ALKYLE DIMÉTHYLAMINE			<1 %
OXYDE numéro CAS : 308062-28-4	CE numéro 931-292-6	Numéro d'enregistrement REACH : 2119490061-47	01-
Facteur M (aigu) = 1			
Classement Toxicité aiguë. 4 - H302 Irritation cutanée. 2 - H315 Lésions oculaires. 1 - H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411		Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE) Xn ; R22. Xi ; R38, R41. N ; R50/53	

Acide citrique monohydraté			<1 %
Numéro CAS : 5949-29-1	CE numéro 201-069-1	Numéro d'enregistrement REACH : 2119457026-42-XXXX	01-
Classification Irritation oculaire. 2 - H319		Classification (67/548 / CEE ou 1999/45 / CE) Xi ; R36	

Le texte intégral de toutes les phrases R et les mentions de danger est présenté à la rubrique 16.

SOLUTION DE RETRAIT DE GOMME

Commentaires sur la composition Au meilleur de nos connaissances, toutes les substances utilisées dans ce produit sont prises en charge pour une application pertinente dans REACH.

RUBRIQUE 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales	Pour des conseils de premiers secours immédiats au Royaume-Uni, composez le 111. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (et lui montrer si possible l'étiquette du produit).
Inhalation	Déplacer la personne affectée à l'air frais et maintenez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Ne pas provoquer de vomissement. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au personnel médical.
Contact avec la peau	Laver rapidement et rincer la peau contaminée à l'eau. Enlever rapidement les vêtements trempés et rincer la peau à l'eau. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou persistent.
Contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact et ouvrir les paupières bien écartées. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales	Un contact prolongé peut provoquer une peau sèche. Le contact avec les yeux entraînera une irritation.
Inhalation	Voie d'exposition peu probable. L'inhalation de gouttelettes pulvérisées peut provoquer des douleurs à la gorge, à la bouche et au nez.
Ingestion	Voie d'exposition improbable sans abus délibéré. Si le produit chimique est ingéré, une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal peut survenir. Si le produit chimique dilué est ingéré, une légère douleur de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal peut survenir.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation, des rougeurs et une dermatite. Les solutions à utiliser peuvent provoquer une légère irritation, en particulier dans les coupures et les abrasions à l'air libre. Peut provoquer une sensibilisation de la peau ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires Remarques pour le médecin Bien rincer à l'eau.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Le produit est incombustible. Utiliser un moyen d'extinction convenable pour le feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques Des fumées irritantes peuvent se former lors de la chauffe.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection pendant la lutte contre l'incendie Equipement de protection spécial pour les pompiers

SOLUTION DE RETRAIT DE GOMME

Il faut porter des vêtements de protection et une protection respiratoire lorsque vous utilisez ce produit tout en essayant d'empêcher un incendie. Contrôlez les eaux de ruissellement en les retenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des vêtements de protection comme décrit à la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales Les déversements ou les rejets non contrôlés dans les cours d'eau doivent être signalés immédiatement à l'Agence de l'environnement ou à tout autre organisme de réglementation approprié. Éviter ou minimiser la création de toute contamination de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et absorber les déversements avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Recueillir et placer dans des conteneurs étiquetés appropriés et bien sceller. Pour l'élimination des déchets, voir la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir rubriques 8, 12 et 13

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'emploi Porter un équipement de protection approprié en cas d'exposition prolongée et / ou à forte concentration de vapeurs, aérosols ou brouillards. Lire et respecter les recommandations du fabricant.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans le conteneur d'origine bien fermé et dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à moins de 40° C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Dissolvant pour chewing-gum. Reportez-vous à la fiche d'informations sur le produit.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les ingrédients Lorsqu'un niveau d'exposition est cité, une évaluation des risques doit considérer s'il est nécessaire de surveiller l'atmosphère du milieu de travail. Les résultats doivent être comparés aux informations WEL et / ou DNEL fournies. Lorsqu'un travailleur est exposé à des niveaux proches d'une limite, il convient d'envisager des mesures de contrôle de l'exposition afin de réduire l'exposition à la substance. Les informations DNEL et / ou PNEC sont fournies par les fabricants de substances conformément à la législation REACH (règlement (CE) n° 1907/2006) et sont utilisées pour fournir des mesures de réduction des risques appropriées afin de limiter l'exposition de l'utilisateur de la substance à un niveau non dangereux. Si le niveau d'exposition mesuré par une voie divisé par la DNEL pour la voie est supérieur à 1, des contrôles de l'exposition supplémentaires doivent être mis en œuvre, comme décrit à la rubrique 8.2. Lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles dans REACH, elles seront transmises en tant que révisions de la fiche de données de sécurité.

SOLUTION DE RETRAIT DE GOMME

ALKYLE DIMÉTHYLAMINE OXYDE (CAS : 308062-28-4)

DNEL

Professional - Cutané ; Effets systémiques à long terme : 11 mg / kg / jour
Professional - Inhalatoire ; Effets systémiques à long terme : 15,5 mg / m³ 8h
Professional - Cutané ; Effets locaux à long terme : 0,27 %

Population générale - Cutané ; Effets systémiques à long terme : 5,5 mg / kg / jour
Population générale - Inhalation ; Effets systémiques à long terme : 3,8 mg / m³
Population générale - Orale ; Effets systémiques à long terme : 0,44 mg / kg / jour

PNEC

Eau douce ; 0,0335 mg / l
- eau de mer ; 0,00335 mg / l
- Libération intermittente ; 0,0335 mg / l
- Sédiment (eau douce) ; 1,02 mg / kg
- Sédiment (eau de mer) ; 24 mg / kg
- Sol ; 1,02 mg / kg
- STP ; 24 mg / kg

MONOHYDRATE D'ACIDE CITRIQUE (CAS : 5949-29-1)

Eau douce ; 0,44 mg / l
- eau de mer ; 0,044 mg / l
- STP ; > 1000 mg / l>

8.2. Contrôles de PNEC l'exposition

Équipements de protection_



Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation générale et locale adéquate.

Protection individuelle

L'équipement de protection individuelle mentionné ci-dessus ne constitue pas une évaluation COSHH. Cela représente un équipement de protection individuelle à prendre en compte lors des étapes de fabrication, de distribution, d'utilisation et d'élimination finale du cycle de vie de ce produit. Il incombe aux employeurs de réaliser une évaluation COSHH / des risques afin de déterminer les niveaux d'EPI appropriés. Les informations données ci-dessous doivent être utilisées pour appuyer cette évaluation. Dans la mesure du possible, remplacez les processus manuels par des processus automatisés ou fermés afin de minimiser le contact avec le produit.

SOLUTION DE RETRAIT DE GOMME

Protection des yeux / du visage

Protection des mains

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées en cas de risque d'éclaboussures. Reportez-vous à la norme EN 166 pour sélectionner le niveau de protection approprié.

Autre protection de la peau et du corps

Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polyvinyl chloride (PVC). Voir les normes EN 374 et EN 16523

Prévoir une douche oculaire. Porter des vêtements de protection appropriés contre les éclaboussures ou la contamination. Les références aux normes EN 13832 et EN 943 sont utiles lors du choix des chaussures et des vêtements.

Mesures d'hygiène

Protection respiratoire

Enlever rapidement les vêtements non imperméables contaminés, à condition qu'ils ne collent pas à la peau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité.

Contrôles de l'exposition environnementale

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général dépasse la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Mesures générales de santé et de sécurité.

Ne pas laisser la substance contaminer les eaux de surface / les eaux souterraines. Voir points 6, 12 et 13.

Les exigences ci-dessus concernent le produit chimique soigné. Les solutions en cours d'utilisation peuvent avoir une classification inférieure, cependant, une évaluation complète des risques doit être effectuée avant toute manipulation de produit chimique. Les évaluations des risques doivent faire référence à COSHH et à toute autre législation ou directive spécifique de l'industrie régissant l'utilisation de produits chimiques.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et

chimiques essentielles Aspect Liquide

Couleur Incolore à jaune pâle.

Odeur Non Distincte.

Seuil olfactif Non applicable.

pH pH (solution concentrée) : 5 - 7

Point de fusion Non

applicable. **Point d'ébullition initial et**

intervalle Non applicable. **Point d'éclair**

Non

applicable.

Taux d'évaporation Non applicable.

Facteur d'évaporation Non

applicable. **Inflammabilité (solide, gaz)**

Non

applicable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité Non applicable.

Autre inflammabilité Non applicable.

Pression de vapeur Non applicable.

Densité de vapeur Non applicable.

Densité relative 1.02 - 1.03 @ 20° C

Densité en vrac Non applicable.

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage Non applicable. Pas techniquement pratique pour les mélanges. **Température d'auto-inflammation** Pas applicable.

Température de décomposition Pas

applicable. **Viscosité** Non déterminée.

Propriétés explosives Non applicable.

Explosif sous l'influence d'une flamme Pas considéré comme explosif.

Propriétés oxydantes Non applicable.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction Non applicable.

Taille des particules Non applicable.

Date de révision :
08/05/2019

Poids moléculaire Non applicable.

Volatilité Non

applicable. **Concentration de saturation** Non

applicable. **Température critique** Non

applicable. **Composé organique volatil** Non applicable.

Propriétés explosives non classées comme
gamme de températures de stockage pour explosifs
0 - 40° C

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Ne devrait pas réagir lorsqu'il est correctement stocké et utilisé. Le mélange avec d'autres produits chimiques peut produire des réactions inattendues.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable aux températures ambiantes normales et lorsqu'il est utilisé conformément aux recommandations. - Voir note 10.6.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Voir la rubrique 10.1. Ne pas mélanger avec des produits chimiques à base d'hypochlorite, cela pourrait entraîner un échauffement dangereux de la solution.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter la chaleur excessive pendant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts. Blanchiment.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké conformément aux recommandations. - Voir rubrique 10.5.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets

toxicologiques Sensibilisation de la peau

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Informations générales Voir rubrique 4.2.

Inhalation Voie d'exposition peu probable. L'inhalation de gouttelettes pulvérisées peut provoquer des douleurs à la gorge, à la bouche et au nez. -Voir la rubrique 4.2.

Ingestion Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Contact avec la peau Il peut y avoir une légère irritation au site de contact. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. **Contact avec les yeux** Irritant pour les yeux.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

Écotoxicité Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le ou les tensioactifs utilisés dans cette préparation répondent aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement européen n° 648/2004 sur les détergents, tel que modifié.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Ne devrait pas se bioaccumuler.

Coefficient de partage Non applicable. Pas techniquement pratique pour les mélanges

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des substances solubles dans l'eau et qui peuvent se répandre dans les systèmes aquatiques. 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non déterminé.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations générales Lors de la manipulation des déchets, les précautions de sécurité applicables à la manipulation du produit doivent être prises en compte. L'élimination de ce produit, des solutions de traitement, des résidus et des sous-produits doit respecter à tout moment les exigences de protection de l'environnement et la législation relative à l'élimination des déchets, ainsi que les exigences des autorités locales. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Méthodes d'élimination De petits volumes de solution d'utilisation peuvent être éliminés dans les égouts.

RUBRIQUE 14 : Informations sur le transport

Généralités Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR / RID).

14.1. Numéro

ONU Non

applicable._

14.2. Nom d'expédition des

Nations unies Non applicable._

14.3. Classe(s) de danger pour

le transport Aucun panneau

d'avertissement de transport

requis._

14.4. Groupe

d'emballage Non

applicable._

14.5. Dangers environnementaux

**Substance dangereuse pour l'environnement /
polluant marin n°**

14.6. Précautions particulières

à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

Transport en vrac

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières applicables à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'UE

Règlement européen (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Cela remplace la directive 67/548 / CEE - Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses et le règlement (CE) n° 453/2010 relatif à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Le règlement REACH (CE) n° 1907/2006 est également pris en compte.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique Information sur le PC

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

**Abréviations et acronymes
utilisés dans la fiche de
données de sécurité**

(CE) N° 1272/2008 : Règlement de l'UE sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

NPIS - Service national d'information sur les

poisons. vPvB - Très persistant, très

bioaccumulable. PBT - Persistant, Bioaccumulatif

& Toxique.

REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Règlement CE 1907/2006).

DNEL - Limite dérivée sans effet.

PNEC - concentration prévisible sans effet.

COSHH - Contrôle des substances dangereuses pour la santé.

Industrie - Fait référence à la rubrique 8 à l'application de la substance dans un processus

industriel. Professionnel - Dans la rubrique 8, fait référence à l'application / à l'utilisation de la préparation / du produit dans des locaux spécialisés.

Informations générales

Ce document est une fiche de données de sécurité, PAS une évaluation CoSHH. Il incombe au client de réaliser une évaluation CoSHH complète en tenant compte des informations contenues dans ce document, ainsi que d'autres facteurs locaux pris en compte dans une évaluation des risques. Les mentions de risque et de danger énumérées ci-dessous sont le texte intégral des abréviations utilisées dans ce document. Elles ne constituent pas la classification finale, voir la rubrique 2.

SOLUTION DE RETRAIT DE GOMME

Commentaires de révision Formulation révisée. Examen de la rubrique 3. La formulation de

EUH208 a changé. **Date de révision** 08/05/2019

Numéro de SDS 23118

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut causer des irritations respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient la 1,3-Bis (hydroxyméthyl) -5,5-diméthylimidazoline-2,4-dione. Peut provoquer une réaction allergique.

REACH étendu MSDS commentaires

REACH impose aux personnes manipulant des produits chimiques de prendre les mesures de gestion des risques nécessaires, conformément aux évaluations des fabricants et des importateurs de substances chimiques. Les recommandations pertinentes doivent être transmises tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces évaluations sont généralement rapportées dans les scénarios d'exposition.

Lorsque des scénarios d'exposition ont été fournis pour les substances utilisées dans ce produit, les informations pertinentes sont intégrées à la fiche de données de sécurité.

**Fin de la fiche de données de
sécurité**

Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout procédé. À la connaissance de la société, ces informations sont exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie ou représentation n'est fournie quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations pour son utilisation particulière.